



## *Mairie de Fenieux*

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT.

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, AUDEBRAND Christelle, BOUTIN Mireille, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, RENAULT Françoise, SÉNÉCHAUD Julie, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Procuration de M. FOURRÉ Jean-Claude à Mme SÉNÉCHAUD Julie.

Secrétaire de séance : Mme TEXIER.

### **Approbation des comptes administratifs et de gestion 2014 et affectation des résultats**

Le conseil adopte, à l'unanimité, les comptes :

➤ **Budget principal :**

☞ en fonctionnement : résultat 2014 : excédent de 91 551,17 € → résultat cumulé : excédent de 220 038,40 € ;

☞ en investissement : résultat 2014 déficit de 1 103,56 € → résultat cumulé : déficit de 64 638,51 € ;

Les résultats sont ainsi affectés :

♦ virement à la section d'investissement :	181 238,51 €
♦ report en section de fonctionnement :	38 799,89 €

➤ **Budget annexe lotissement les noisetiers :**

☞ en fonctionnement : résultat 2014 et cumulé 0 €

☞ en investissement : résultat 2014 : 0 € → résultat cumulé : déficit 32 413,74 €.

### **Fixation des taux d'imposition 2015**

M. le Maire présente une simulation du produit fiscal attendu dans quatre cas : pas d'augmentation des taux par rapport à 2014, une augmentation de 1 %, de 1,50 % et 2 %.

Après avoir pris connaissance de cette simulation et considérant que le produit fiscal augmente de 0,98 % par rapport à 2014, le conseil vote, à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 18,66 %
- Taxe foncière sur le bâti : 11,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 39,83 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16,35 %

Le produit fiscal attendu est de 261 076 €.

### **Vote du budget primitif**

Le conseil vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section fonctionnement à 555 080,00 € et en section d'investissement à 132 054,00 €.

## Convention de groupement de commandes

Le conseil autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la CCGA pour la mise en œuvre des travaux sur les voies communales.

## Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Le maire est autorisé à signer la convention avec le CDG79. Le forfait annuel est de 42 € par agent et par an au lieu de 37,50 € au 01/01/2015.

## Reprise des concessions en état d'abandon

Le conseil autorise le maire à reprendre et à remettre en état pour de nouvelles inhumations les concessions inscrites dans le procès-verbal signé le 14/03/2014.

## Achat logiciel de gestion de cimetière

Le conseil choisi le logiciel d'ADIC Informatique pour un montant de 478,80 €.

## Demandes de subvention

Le conseil refuse d'accorder une subvention à l'APEL Ste-Marie – St-Joseph de Secondigny ainsi qu'aux Restaurants du cœur..

## Information et questions diverses

- **Eurochestreries** : Le concert aura lieu le jeudi 9 juillet. Le café "Les belles fleurs" préparera le repas des choristes.

- **Organisation du 14 juillet** : Une réunion avec les élus et les associations aura lieu le 22 avril à 20 h 30 dans la petite salle près de La Poste.

- **PEDT** : Afin d'élaborer un projet éducatif territorial, une réunion aura lieu avec des élus, des parents d'élèves et les enseignants.

- **Aire de repos de la Braudière** : Suite à la demande de Mme Cibiel, le maire va solliciter le Conseil Départemental pour y mettre une poubelle. En ce qui concerne l'éclairage public à la Braudière, des devis seront demandés.

A Fenioux, le 14 avril 2015

La secrétaire de séance,  
V. TEXIER

Le Maire,  
J.-P.BASTY